

ENSEIGNEMENT INDUSTRIEL.

RAPPORT fait par M. le baron de Silvestre, relativement à l'examen des candidats qui se sont présentés pour obtenir les places d'élèves actuellement vacantes à l'École royale d'arts et métiers de Châlons-sur-Marne.

Messieurs, d'après une lettre de M. le Ministre du commerce et des travaux publics, en date du 16 du mois dernier, qui invite la Société à lui présenter, avant le 1^{er} octobre prochain, les candidats qu'elle aura jugés les plus dignes de remplir quatre places actuellement vacantes à l'École royale d'arts et métiers de Châlons-sur-Marne, votre Commission s'est réunie hier, 16 septembre, pour examiner les candidats qui se sont présentés pour entrer à ladite École.

Ces candidats étaient inscrits au nombre de dix ; huit seulement se sont présentés à l'examen : c'étaient, suivant l'ordre de leur inscription, les sieurs *Bouteiller, Gignou, Romey, Legendre, Leroux, Charles, Pochet et Mezirard*. Ils ont été examinés successivement sur la lecture, l'écriture, l'orthographe, la grammaire, l'arithmétique, la géométrie et le dessin.

Tous ces candidats avaient, conformément à la décision du Ministre, fait une année d'apprentissage, et la Commission a pu se convaincre de nouveau combien cette condition, dont les avantages et les inconvéniens n'ont pas été assez débattus, avait éloigné des candidats instruits, pareils à ceux qui se présentèrent aux concours auxquels elle a présidé, lors des examens qui ont précédé l'année dernière. Il suffit d'approfondir la manière dont se contractent les apprentissages à Paris, pour être convaincu que des sujets très distingués n'obtiendront pas de leurs maîtres l'autorisation de les quitter au bout d'un an, lorsque, presque toujours, ils se sont engagés formellement pour cinq ou six années. Quoi qu'il en soit, le concours d'hier a fourni quelques jeunes gens assez méritans, excepté sous le rapport de la géométrie et du dessin, sur lesquels ils n'avaient, la plupart, que de très faibles notions.

1°. Le sieur *Gignou* a mérité d'être placé le premier sur la liste de présentation au Ministre ; il lit et écrit bien ; son orthographe est très bonne ; il a bien répondu sur la grammaire ; il a été fort sur l'arithmétique : il savait un peu de géométrie et de dessin.

2°. Le sieur *Bouteiller*, un peu moins fort que le précédent, a pourtant bien répondu sur les diverses parties que son compétiteur avait bien traitées : il ne sait point de géométrie et sait fort peu de dessin.

3°. Le sieur *Mezirard* lit et écrit moins bien que les deux précédens ; il

sait bien la grammaire, l'orthographe et l'arithmétique : il ne sait ni géométrie ni dessin.

4°. Le sieur *Leroux*, moins fort que les précédens dans toutes les parties, sait un peu de géométrie et de dessin.

Le sieur *Pochet*, qui a montré beaucoup d'intelligence pendant son examen, est plus faible que le sieur *Leroux* dans certaines parties; mais il était plus fort que lui en arithmétique, il a balancé quelque temps avec lui les suffrages de la Commission : elle a cru devoir se décider en faveur du sieur *Leroux*, et se borne à appeler l'attention bienveillante de la Société sur le jeune *Pochet*.

Le sieur *Legendre* aurait pu mériter également d'être nommé si le nombre des places eût été plus considérable : son examen ne diffère pas beaucoup de celui des trois derniers qui viennent d'être mentionnés.

Quant aux sieurs *Charles* et *Romey*, ils étaient trop faibles pour pouvoir suivre avec succès les cours de l'École.

Dans l'hypothèse où le Ministre persistera à exiger un an d'apprentissage des candidats qui veulent se présenter pour entrer comme élèves à l'École de Châlons, la Commission pense qu'il conviendrait de faire tourner au profit de la pratique cette mesure, qui éloigne les jeunes gens qui se sont livrés plus spécialement à la théorie : en conséquence, elle a pensé 1° qu'il serait utile de publier et de répandre, dans les journaux et surtout dans les ateliers, une note imprimée, qui ferait bien connaître les avantages de l'École d'arts et métiers de Châlons, les conditions d'admission et les époques des examens; 2° que tous les candidats devraient être examinés spécialement sur leur pratique dans les arts, surtout sur la connaissance des outils et l'aptitude qu'ils ont acquise dans leur maniement; 3° enfin qu'il conviendrait que deux membres du Conseil fussent adjoints à la Commission pour faire opérer les candidats avant qu'ils ne se présentent à l'examen de théorie.

En conséquence, la Commission a l'honneur de vous proposer :

1°. Que les sieurs *Gignou*, *Bouteiller*, *Mezirard* et *Leroux* soient présentés à M. le Ministre du commerce et des travaux publics comme élèves à l'École royale d'arts et métiers de Châlons, pour remplir les quatre places actuellement vacantes, les trois premiers pour les trois places entièrement gratuites, et le dernier pour la place à trois quarts de pension;

2°. Qu'il soit écrit une lettre d'encouragement au père du jeune *Pochet* pour que ce jeune homme continue avec soin ses études, et qu'il puisse se présenter avec succès au prochain concours;

3°. De décider que, dorénavant, les candidats seront examinés dans des

ateliers sur leur pratique, sous les yeux des Commissaires de la Société, et qu'à cet effet deux membres du Conseil, qui pourront le plus facilement remplir cette mission, seront adjoints à la Commission et nommés, en conséquence, par le Conseil.

Approuvé en séance, le 17 Septembre 1834.

Signé SILVESTRE, rapporteur.

*EXTRAIT des procès-verbaux des séances du Conseil
d'administration de la Société d'Encouragement.*

Séance du 3 septembre 1834.

Objets présentés. M. *Hoyau*, membre de la Société, demande des Commissaires pour examiner une machine à dresser rigoureusement les surfaces planes.

MM. *Romagni* et *Delhomme* réclament également l'examen d'un métier à faire les étoffes brochées et façonnées; inventé par M. *Jaillet* de Lyon.

M. *Lefèvre*, fabricant de chapeaux, à Paris, annonce avoir apporté plusieurs améliorations dans son art.

M. *Vagner* présente une reliure mobile de son invention.

Rapports des Comités. Au nom du Comité des arts mécaniques, M. *Françœur* lit un rapport sur le piano perfectionné, présenté par M. *Côte* fils, de Lyon.

Le Comité propose 1° de remercier M. *Côte* de son intéressante communication; 2° d'approuver le mécanisme qu'il a adapté aux pianos, et de le décrire et graver dans le *Bulletin*. [Approuvé.]

Au nom du Comité d'agriculture, M. *Huzard* fils fait un rapport verbal sur les machines agricoles construites dans les ateliers de M. *Rosé*.

Ces machines ont paru au Comité bien exécutées; mais n'étant pas à même de les soumettre à des essais propres à en faire juger le mérite, il ne peut qu'en signaler la bonne confection, et appelle particulièrement l'attention de la Société sur une machine à extraire la fécule de la pomme de terre, qui lui a paru assez importante pour exiger un examen tout spécial. En conséquence, M. *Huzard* propose de renvoyer cette machine à l'examen du Comité des arts mécaniques. [Approuvé.]

Communications. M. *Olivier* a la parole pour lire un mémoire sur les chemins de fer.

Ayant suivi avec intérêt les travaux de M. *Laignel* sur les moyens de faire parcourir aux chariots des petites courbes, et ayant senti l'importance que la solution complète de ce problème aurait pour l'établissement des chemins de fer, il a cru devoir étudier cette question, et c'est le résultat de son travail dont il donne connaissance. Considérant que les idées qui y sont émises et les projets qui y sont rela-